



ACCUEIL DE LOISIRS
des enfants de l'Adour

102 Route du Moulins
40230 Saint-Jean de Marsacq
centredeloisirs@saintjeandemarsacq.fr
05.58.77.70.60

PROJET PEDAGOGIQUE

**Accueil de loisirs du mercredi
& accueil extrascolaire**

Saint Martin de Hinx - Josse

Sainte Marie de Gosse - Saubusse

Saint Jean de Marsacq

Table des matières

Contexte et historique.....	3
La structure	3
1. Période de fonctionnement.....	3
2. Lieu / implantation	3
3. Descriptif de l'accueil de loisirs	3
4. Le public	3
5. L'équipe	3
Les objectifs	4
Le rôle des membres de l'équipe.....	4
1. Les missions de l'animateur	4
2. Les missions de l'assistant sanitaire (assuré par la direction ou son adjointe).....	5
3. Les missions de la direction	6
Organisation et fonctionnement.....	7
1. La journée type.....	7
2. Les temps de vie quotidienne.....	8
3. La santé, la prévention et la sécurité	9
Les animations.....	9
1. Le programme d'animation	9
2. Les activités aquatiques.....	10
3. Les séjours / mini camps.....	10
Evaluation du projet	10
1. Les objectifs de l'évaluation.....	10
2. Les méthodes d'évaluation	10
3. Les critères d'évaluation	11

Contexte et historique

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) intercommunal fonctionne conformément à l'agrément délivré par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et par la Protection Maternelle Infantile (PMI) concernant l'accueil des moins de 6 ans.

Ses principaux partenaires sont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Conseil Départemental, la communauté de commune MACS et les Francas. Un partenariat est également mis en place avec la médiathèque, les associations des villages adhérents, les commerces,...

Situé sur la commune de Saint Jean de Marsacq, la structure a une capacité d'accueil maximale de 95 enfants, dont 43 pour les enfants de moins de 6 ans. Elle accueille principalement les enfants scolarisés de la petite section (PS) au cours moyen 2^{ème} année (CM2), résidants sur les communes adhérentes (Saint Jean de Marsacq, Josse, Sainte Marie de Gosse, Saint Martin de Hinx, et Saubusse uniquement pendant les vacances) mais reste accessible à toutes les familles.

La commune de Saint Jean de Marsacq assure la gestion de la structure qui est placée sous l'autorité de Madame le maire : Marie-Thérèse Libier.

Ce projet pédagogique définit nos valeurs, nos objectifs et les moyens mis en œuvre pour favoriser l'épanouissement des enfants, tout en respectant leur rythme et leurs besoins.

La structure

1. Période de fonctionnement

L'ALSH est ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires hors fermetures annuelles (une semaine avant la rentrée scolaire et pendant les vacances de Noël), week-end et jours fériés.

2. Lieu / implantation

La structure se situe 102 route du Moulins 40230 Saint Jean de Marsacq.

Elle se trouve derrière le fronton, à proximité de l'école élémentaire et partage ses locaux avec l'école maternelle.

De manière ponctuelle, lors de sorties, les activités peuvent être amenées à se délocaliser.

3. Descriptif de l'accueil de loisirs

L'établissement mutualise ses locaux et son matériel avec l'école primaire et l'accueil périscolaire.

La structure est composée de :

- 3 salles d'activités
- Un bureau
- Une cuisine
- Des sanitaires
- Une cantine
- Un dortoir avec des lits superposés
- Une cour extérieure avec une structure
- Un local de stockage de matériel
- Une salle de psychomotricité

D'autres infrastructures sont mises à disposition par la collectivité en fonction des besoins : salles de classe, cour d'école, préau, fronton, stade de rugby, vestiaires, city-stade, salle des fêtes, ...

4. Le public

L'ALSH s'adresse aux enfants scolarisés de la petite section (PS) au cours moyen 2^{ème} année (CM2).

Une journée d'adaptation à la collectivité pourra être accessible aux enfants qui ne sont pas encore scolarisés, l'été avant leur rentrée en petite section, sous réserve qu'ils soient propres. La demande devra être faite par mail et un retour positif ne pourra être fait que sous réserve de place disponible.

5. L'équipe

Directrice : Laure SECHEER (BP JEPS APT + UCC Directeur ACM)

Directrice adjointe : Léa Biche (BP JEPS LTP)

La directrice adjointe prend la fonction de direction en l'absence du directeur.

Référentes responsables en cas d'absence de la direction : Aurélie Andrault (BAFD) et Pauline Rodriguez (CAP Petite enfance)

Animateurs :

- Aurélie Balet : CAP petite enfance
- Pauline Rodriguez : CAP petite enfance
- Françoise Roques : BAFA
- Loréa Dicharry : BAFA
- Ihintza Valeille : CAP petite enfance
- Mathilde Chasseur : stagiaire BAFA
- Céline Pebayle : BPJEPS LTP
- Paola Dutrey : BAFA
- Aurore Gil : BAFA

Cette équipe est renforcée à certaines périodes par des saisonniers :

- Axel Parenti : BAFA
- Bastien Delagrange : BAFA
- Camille Delagrange : BAFA
- Cyprien Secheer : BAFA
- Manon Pelletier : BAFA
- Sarah Gayon : BAFA
- Arthur Maestracci : BAFA
- Elena Thominet : BAFA

Mais aussi par des stagiaires (BAFA, BAFD, BP JEPS,...), des intervenants et des bénévoles.

L'équipe est diplômée selon la réglementation en vigueur.

Le nombre d'animateurs sur le terrain est défini selon le nombre d'enfants inscrits afin de respecter les taux d'encadrement en vigueur, à savoir :

- 1 animateur pour 8 enfants (vacances) ou pour 10 enfants (mercredi) de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants (vacances) ou pour 14 enfants (mercredi) de plus de 6 ans

Les objectifs

1. Favoriser l'épanouissement et le développement des enfants à travers des activités ludiques, éducatives et adaptées à leurs besoins

- Proposer des activités variées (sportives, artistiques, scientifiques, nature) pour stimuler la créativité et les compétences psychosociales
- Adapter les animations aux tranches d'âge (3-5 ans / 5-7 ans / 7-11 ans) en respectant leur rythme
- Encourager l'autonomie et la prise d'initiative à travers des projets collectifs (ex : jardin pédagogique, spectacle)

2. Renforcer la cohésion sociale et la connaissance du territoire intercommunal

- Organiser des rencontres inter-centres ou des sorties pour créer des liens entre les enfants des différentes communes
- Intégrer des partenariats locaux (fermes, associations, médiathèques,...)
- Sensibiliser les enfants à l'environnement (projets écocitoyens : tri des déchets, découverte de l'Adour,...)

3. Développer l'autonomie et l'esprit critique

- Permettre aux enfants de faire des choix et organiser une activité par eux-mêmes
- Mener les enfants à se questionner, comparer et justifier leurs opinions lors d'activités collectives

Le rôle des membres de l'équipe

1. Les missions de l'animateur

L'animateur en accueil collectif de mineurs (ACM) joue un rôle essentiel dans l'épanouissement, la sécurité et le bien-être des enfants. Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes clés, conformément aux valeurs éducatives et aux objectifs pédagogiques du projet.

Accueillir et encadrer les mineurs

Accueil quotidien : L'animateur assure un accueil chaleureux et bienveillant pour chaque enfant, en veillant à créer un climat de confiance et de sécurité.

Surveillance et sécurité : Il garantit la sécurité physique et morale des mineurs en respectant les règles de sécurité et en anticipant les risques potentiels.

Gestion du groupe : Il encadre les enfants en adaptant son attitude et ses interventions à leurs besoins, tout en favorisant la cohésion du groupe.

Animer et proposer des activités éducatives

Conception d'activités : L'animateur conçoit et met en œuvre des activités variées (ludiques, sportives, artistiques, culturelles) adaptées à l'âge et aux besoins des enfants.

Animation : Il anime les activités en veillant à ce qu'elles soient inclusives, participatives et source de plaisir pour les enfants.

Projet éducatif : Il s'inscrit dans le projet éducatif de la structure et contribue à la réalisation des objectifs pédagogiques définis.

Favoriser l'autonomie et l'épanouissement

Développement personnel : L'animateur encourage l'autonomie, la responsabilisation et la prise d'initiative des enfants.

Respect des différences : Il veille à ce que chaque enfant soit respecté dans son individualité et favorise l'inclusion de tous, quels que soient leurs besoins spécifiques.

Écoute et dialogue : Il est à l'écoute des enfants, répond à leurs questions et les accompagne dans la gestion de leurs émotions.

Travailler en équipe et communiquer

Collaboration : L'animateur travaille en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique, les responsables de la structure et les partenaires extérieurs. L'entraide et le partage des idées, des connaissances sont de rigueur.

Communication avec les familles : Il assure un lien régulier avec les familles, en informant sur les activités et en échangeant sur le comportement et les progrès des enfants.

Bilan et évaluation : Il participe aux réunions d'équipe, contribue à l'évaluation des activités et propose des améliorations pour le projet pédagogique.

Respecter les règles éthiques et déontologiques

Confidentialité : L'animateur respecte la confidentialité des informations concernant les enfants et leurs familles.

Exemplarité : Il adopte une attitude exemplaire, en étant un modèle de respect, de bienveillance et de professionnalisme.

Formation continue : Il s'engage à se former régulièrement pour actualiser ses compétences et améliorer ses pratiques.

2. Les missions de l'assistant sanitaire (assuré par la direction ou son adjointe)

L'assistant sanitaire joue un rôle essentiel dans la prévention, la gestion des soins et la promotion de la santé au sein de l'accueil collectif de mineurs. Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes clés, en lien avec le projet éducatif et pédagogique de la structure.

Assurer la santé et le bien-être des enfants

Suivi médical : L'assistant sanitaire recueille et vérifie les informations médicales des enfants (fiches sanitaires, allergies, traitements, etc.) avant leur arrivée. Il connaît les mineurs qui doivent suivre un traitement et s'assure de la prise des médicaments à condition qu'il y ait une ordonnance médicale ou un protocole de soin.

Gestion des soins : Il dispense les premiers soins en cas de blessures légères (bobos, égratignures) et applique les protocoles d'urgence en cas de situation plus grave (blessure importante, malaise). Il fait tenir un registre de soin à l'ensemble de l'équipe où sont indiqués tous les soins prodigués aux enfants.

Stockage : Il s'assure que les médicaments se trouvent dans une armoire (pharmacie) fermée sauf lorsque la nature du traitement impose que le traitement soit en permanence à la disposition de l'enfant.

Collaboration : Il est en lien avec les parents, parfois le médecin et l'ensemble de l'équipe d'animation.

Confidentialité : Il assure la confidentialité des dossiers sanitaires envers toutes les personnes extérieures à la structure.

Prévenir les risques sanitaires

Hygiène et sécurité : L'assistant sanitaire veille à ce que les locaux et le matériel respectent les normes d'hygiène et de sécurité. Il sensibilise les enfants aux gestes d'hygiène de base (lavage des mains...).

Prévention des maladies : Il met en place des mesures pour limiter la propagation des maladies (grippe, gastro-entérite, varicelle,...).

Gestion des allergies et régimes spécifiques : Il s'assure que les enfants souffrant d'allergies ou suivant un régime alimentaire particulier bénéficient d'un suivi adapté (repas, médicaments,...).

Gérer les situations d'urgence

Protocoles d'urgence : L'assistant sanitaire connaît et applique les protocoles d'urgence en cas d'accident ou de maladie grave. Il est en mesure de contacter les secours et d'accompagner l'enfant jusqu'à leur arrivée.

Trousse de secours : Il vérifie régulièrement le contenu de la trousse de secours et s'assure qu'elle est complète et accessible en permanence. Il gère le stock et le renouvellement.

Communication avec les familles : En cas d'incident, il informe rapidement les familles et leur transmet les informations nécessaires (nature de l'incident, soins prodigués,...).

3. Les missions de la direction

La direction de l'ACM a pour mission d'assurer le bon fonctionnement de la structure, la sécurité des mineurs accueillis, ainsi que la cohérence du projet éducatif et pédagogique.

Assurer le pilotage et la gestion administrative

Organisation et planification : La direction gère les inscriptions des enfants et la facturation, les relations avec les familles et les partenaires, les plannings des animateurs, les commandes des repas et l'approvisionnement des collations, les transports pour les sorties, ... Elle élabore le projet pédagogique en lien avec l'équipe d'animation, en cohérence avec le projet éducatif du territoire. Elle supervise la préparation des plannings d'activités, anime les réunions d'équipe. Elle veille au respect des normes réglementaires (SDJES, protection des mineurs,...) et déclare l'accueil.

Gestion des ressources : Elle participe au recrutement, forme et encadre l'équipe d'animation. Elle gère le budget alloué et les moyens matériels (commandes de fournitures, répartition des espaces,...).

Garantir la sécurité et le bien-être des enfants

Sécurité physique et affective : La direction applique et fait respecter le protocole de sécurité (procédures d'urgence, réglementation des sorties,...). Elle s'assure de l'adéquation des locaux et du matériel aux besoins des enfants et est la référente en cas de conflit, accident ou situation de maltraitance (signalement aux autorités compétentes si nécessaire).

Accueil des familles : Elle informe les parents sur le fonctionnement de la structure (réunions, affichages, communications) et facilite l'intégration des enfants à besoins spécifiques (en lien avec les partenaires).

Animation et coordination pédagogique

Encadrement de l'équipe : La direction anime des réunions pédagogiques pour harmoniser les pratiques éducatives. Elle accompagne les animateurs dans la mise en œuvre des activités (conseils, évaluation), forme les animateurs et valide les stages.

Évaluation et amélioration continue : Elle met en place des outils de suivi (questionnaires, bilans,...) et propose des ajustements au projet pédagogique en fonction des observations.

Représentation et partenariats

Collaboration : La direction travaille en collaboration avec les institutions locales : écoles, mairie, associations,... pour enrichir les projets. Elle participe aux temps de formations, de réunions proposés par les partenaires (MACS, FRANCAS, JPA, SDJES,...)

Organisation et fonctionnement

1. La journée type

7h30 - 9h30 : Accueil échelonné

Arrivée progressive des enfants, jeux calmes (coloriage, puzzles, lecture, jeux de construction et d'imitation)

Temps d'échange avec les parents (transmission d'infos importantes)

Groupage par âge si besoin (3-5 ans / 5-7 ans / 7-11 ans)

9h30 - 10h : Rituel du matin

Appel et présentation du programme de la journée

Temps de parole et échange sur les humeurs et besoins des enfants

Consignes de sécurité et règles de vie rappelées

10h - 11h30 : Activités ludiques et pédagogiques

Activités variées, souvent en ateliers au choix ou par tranche d'âge : physiques, manuelles, culturelles, ou scientifiques

Mise en place et temps d'activité

11h30 - 12h : Temps libre

Rangement des salles et lieux de vie

Jeux libres

Préparation au repas (lavage des mains, installation)

12h00 - 13h15 : Repas

Service à table, débarrassage, nettoyage des tables

13h15 - 14h : Temps calme / Sieste (pour les 3-5 ans)

Petits : Sieste ou relaxation dans le dortoir

Moyens et grands : Jeux calmes (lecture, dessin, puzzles) ou relaxation

14h30 - 15h30 : Activités ludiques et pédagogiques

Activités variées, souvent en ateliers au choix ou par tranche d'âge : physiques, manuelles, culturelles, ou scientifiques

Mise en place et temps d'activité

15h30 - 16h : Temps libre

Rangement des salles et lieux de vie

Jeux libres

Préparation du goûter avec les animateurs, lavage des mains et installation

16h - 16h30 : Collation

Collation fournie par la structure et élaborée en suivant les conseils de la diététicienne

Débarrassage et nettoyage des tables

16h30 - 18h30 : Départs échelonnés

Jeux libres en extérieur si la météo le permet, sinon en intérieur

Groupage par âge si besoin (3-5 ans / 5-7 ans / 7-11 ans)

Bilan de la journée avec les enfants

Transmission aux parents (activités réalisées, humeur de l'enfant)

2. Les temps de vie quotidienne

L'accueil

Le départ et l'arrivée des enfants sont échelonnés, entre 7h30 et 9h30 le matin et entre 16h30 et 18h30 le soir mais aussi avant le repas entre 11h50 et 12h et après le repas entre 13h et 13h30.

C'est un moment de transition individualisée entre la famille et la structure, permettant un temps d'échange avec les familles. Des espaces libres et des jeux calmes sont proposés.

Les horaires doivent être respectés. Tout retard engendre une pénalité financière.

Le temps libre

Le temps libre est un moment privilégié où l'enfant peut choisir ce qu'il a envie de faire tout en appliquant les règles de vie (rangement, respect des espaces,...). Il peut également choisir de ne rien faire, sans pression ni jugement.

C'est un temps sécurisé par les animateurs qui proposent des espaces d'animation, sans imposer de participation. Ils interviennent en cas de conflit (médiation, rappel des règles,...).

Pour les animateurs, c'est un temps propice à l'observation, l'échange et la connaissance des enfants.

Le déjeuner

Le repas débute à 12h et dure environ une heure.

Le temps méridien doit se dérouler dans le calme et rester un moment agréable et convivial pour tous.

Les animateurs mangent à la cantine avec les enfants. Ils les servent, les aident si besoin et débarrassent à la fin du repas.

Les enfants participent au débarrassage et au nettoyage de leur table.

Les jours de sorties, un pique-nique est fourni.

Le temps d'après-repas

Les enfants du groupe des petits (PS / MS) profitent d'un temps de sieste / repos au dortoir après le repas. Les enfants qui ne dorment pas sont levés après un temps de repos.

Tous les enfants profitent d'un temps calme après le repas avant le début des activités de l'après-midi.

La collation

Une collation est proposée aux enfants, vers 16h, également les jours où les enfants sont en sortie. Elle est préparée suivant les recommandations de la diététicienne du pôle culinaire par l'équipe d'animation, avec l'aide d'enfants volontaires.

Les tables sont débarrassées et nettoyées par les enfants, avec l'aide des animateurs.

3. La santé, la prévention et la sécurité

La santé et l'infirmierie

L'équipe d'animation veille en permanence à l'hygiène et à la propreté des enfants accueillis.

Les enfants doivent être vaccinés selon la législation en vigueur.

Tout problème de santé nécessitant une prise en charge spécifique (allergie, asthme, intolérance,...) devra être signalé à la direction par les parents ou le représentant légal et un projet d'accueil individualisé devra être mis en place.

En cas de traitement ponctuel, les médicaments seront remis au responsable chaque jour, dans leurs emballages d'origine avec la notice d'explication, l'ordonnance du médecin et le nom de l'enfant sur la boîte. Aucun médicament ne sera administré à un enfant sans ordonnance. En aucun cas un enfant ne doit avoir de médicament sur lui ou dans son sac.

Les règles de vie

Les règles de vies sont essentielles au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs ; elles s'appliquent aux enfants qui fréquentent l'accueil mais aussi aux animateurs qui sont en charge des enfants tout au long de la journée. Tout le monde doit respecter les locaux, le personnel, le matériel, être poli... Afin de permettre un bon déroulement et de veiller à faire appliquer les règles de vie, un règlement intérieur est mis en place.

Seront constatés et sanctionnés : les agissements inappropriés, les comportements indisciplinés, les attitudes agressives, le manque de respect, les actes violents entraînant des dégâts matériels et / ou corporels.

Si le comportement d'un enfant perturbe le fonctionnement de la vie collective, si l'enfant se met en danger ou met en danger ses camarades, les parents seront avertis et une exclusion pourra être envisagée.

La sécurité

Pour permettre une meilleure sécurité des enfants, l'accueil de loisirs sera fermé tout au long la journée. Les parents ou les personnes autorisées à venir chercher les enfants, devront sonner afin qu'une personne viennent les ouvrir.

Les animations

Les animations proposées sont conçues pour répondre aux besoins et rythmes des enfants de 3 à 11 ans, en privilégiant une approche ludique, participative et adaptée à chaque tranche d'âge.

1. Le programme d'animation

Le programme d'animation est construit par période et transmis aux familles uniquement pour les vacances. Il est composé de deux temps d'animation : le matin et l'après-midi.

Plusieurs types d'activités y sont proposées avec des objectifs variés :

- Activités physiques et sportives pour développer la motricité, la coopération et le dépassement de soi
- Activités créatives et artistiques pour stimuler l'imaginaire, exprimer les émotions, développer la motricité fine
- Jeux de société et de réflexion pour apprendre à respecter des règles, développer la logique et la patience

- Découverte de la nature et de l'environnement pour sensibiliser à l'écologie, éveiller la curiosité scientifique
- Temps calmes et relaxation pour apprendre à se détendre, respecter les besoins de repos

Les animateurs suscitent l'intérêt des enfants à la découverte des activités mais respectent leurs envies s'ils choisissent de ne pas y participer.

Ne rien faire, c'est aussi apprendre à être soi-même, à gérer son ennui ou à laisser émerger des envies spontanées.

2. Les activités aquatiques

Pour participer à une sortie aquatique, les enfants nageurs devront obligatoirement posséder une attestation d'aisance aquatique délivrée par un professionnel afin de ne pas porter de matériel de flottaison. Pour certaines activités, l'attestation est obligatoire comme par exemple pour le paddle, le canoë,... Il en est de même pour pouvoir s'inscrire à certains séjours.

3. Les séjours / mini camps

Des séjours accessoires de 1 à 4 nuitées sont organisés dont certains en partenariat avec la communauté de communes MACS et les centres de loisirs du territoire. Ce partenariat permet de faire partir en séjour un groupe d'enfants avec un seul animateur en déclarant les animateurs des autres structures.

Evaluation du projet

1. Les objectifs de l'évaluation

L'évaluation du projet pédagogique vise à :

- Mesurer l'atteinte des objectifs éducatifs définis dans le projet
- Analyser la pertinence des moyens mis en œuvre (activités, encadrement, partenariats)
- Évaluer la satisfaction des enfants, des familles et de l'équipe d'animation
- Identifier les axes d'amélioration pour ajuster les pratiques et enrichir l'offre éducative

2. Les méthodes d'évaluation

Pour garantir une évaluation complète et objective, plusieurs outils sont mis en place :

- Questionnaires de satisfaction :
 - o Destinés aux enfants (adaptés par tranche d'âge : dessins, smileys, discussions guidées)
 - o Destinés aux familles (en ligne ou papier) sur la qualité de l'accueil, les activités, la communication
 - o Destinés à l'équipe d'animation (bilan des activités, adéquation des moyens aux objectifs)
- Réunions d'équipe :
 - o Bilans quotidiens (retours informels sur le déroulement des journées)
 - o Réunions formelles pour analyser les réussites, les difficultés et proposer des ajustements
- Observations directes :
 - o Grilles d'observation remplies par les animateurs (comportement des enfants, participation, autonomie)
 - o Retours des partenaires (médiathèque, associations) sur les projets collaboratifs
- Indicateurs quantitatifs :
 - o Taux de fréquentation (par tranche d'âge, par commune)
 - o Nombre et diversité des activités proposées
 - o Taux de participation aux sorties et séjours

3. Les critères d'évaluation

L'évaluation s'appuie sur les trois objectifs principaux du projet pédagogique :

1. Favoriser l'épanouissement et le développement des enfants
 - Diversité et adaptation des activités proposées (équilibre entre sport, créativité, découverte)
 - Respect des rythmes individuels (temps calmes, alternance entre jeux libres et activités encadrées)
 - Progression des enfants en termes d'autonomie et de compétences psychosociales (ex : participation à un spectacle, gestion des conflits)
2. Renforcer la cohésion sociale et la connaissance du territoire
 - Nombre et qualité des partenariats locaux mobilisés
 - Implication des enfants dans des projets (intergénérationnels, intercentres,...)
 - Sensibilisation effective à l'écocitoyenneté (ex : tri des déchets, projets nature)
3. Développer l'autonomie et l'esprit critique
 - Mise en place de temps de choix (ex : ateliers libres, projets collectifs initiés par les enfants)
 - Qualité des échanges lors des débats ou conseils d'enfants